

Réduction des charges administratives pour les entreprises

Paris, le 8 avril 2008

Présentation MRCA

Caroline ROY

Direction générale de la modernisation de l'Etat
Ministère du Budget, des Comptes publics
et de la Fonction publique

Charles-Henri MONTIN

DG Entreprise & Industrie
Commission Européenne



AVEC VOUS l'administration
SE MODERNISE

www.modernisation.gouv.fr



Notre ambition est de réduire de 25% les charges administratives dans les 4 prochaines années

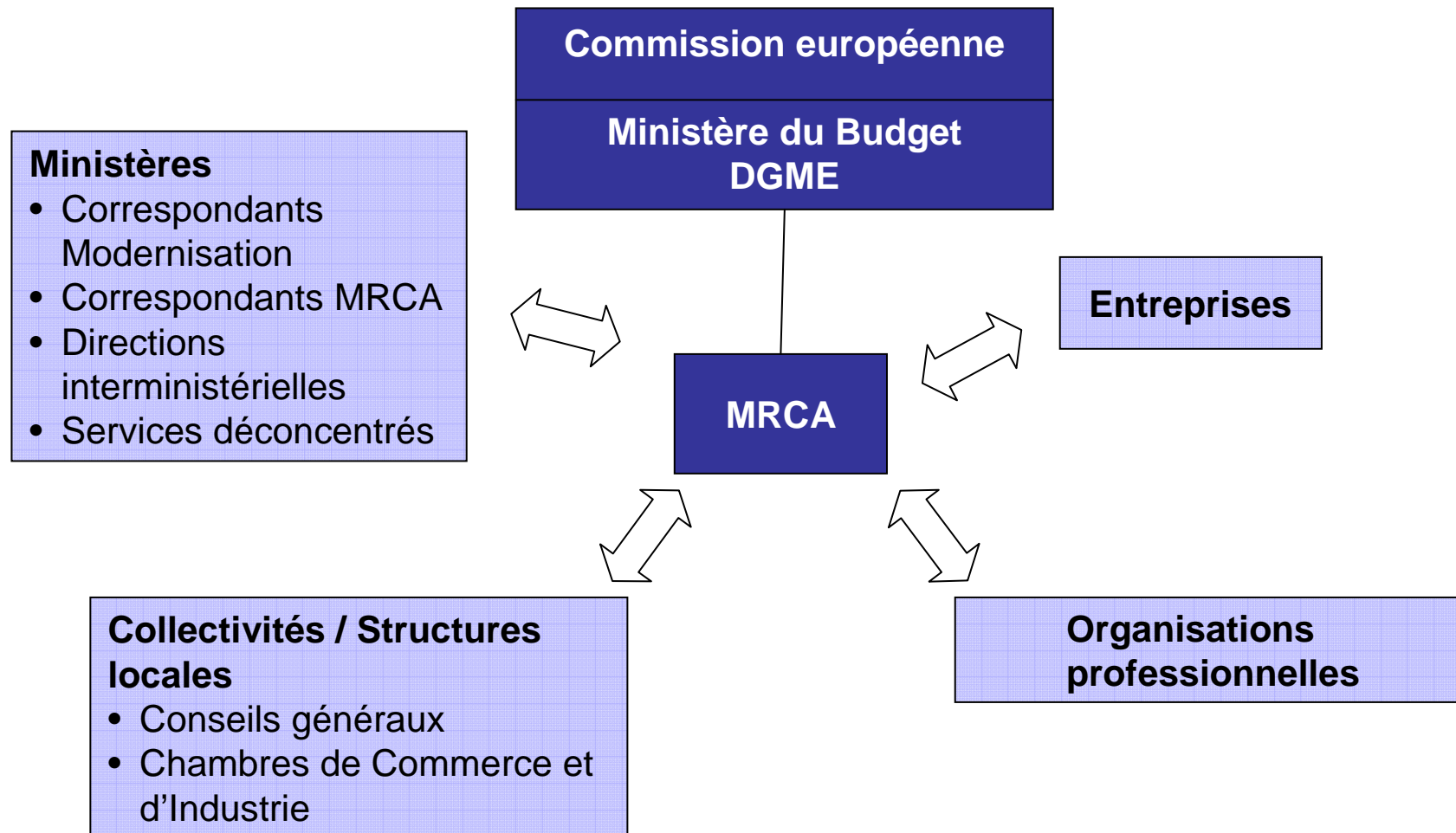
Contexte français

- **La simplification administrative devient un chantier prioritaire en juin 2007 (communication du Premier Ministre le 20/06/07)**
- **Une réduction de 25% de la charge des 1000 obligations réglementaires les plus lourdes est attendue sur 4 ans (Conseil de la modernisation des politiques publiques du 12/12/07)**
- **Le gouvernement souhaite libérer plusieurs millions d'heures aujourd'hui consacrées aux tâches administratives (Conseil des ministres du 23/01/08)**

Contexte européen

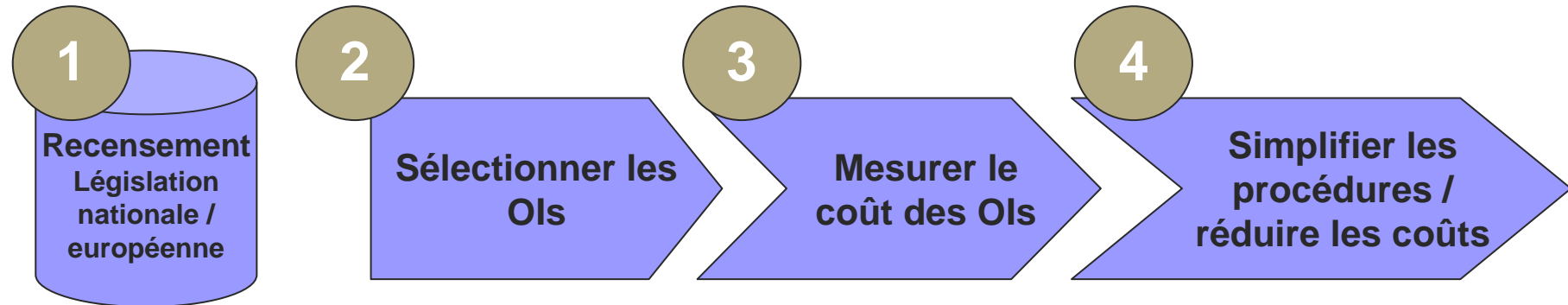
- **En janvier 2007, la Commission a adopté un Programme d'action pour la réduction des charges administratives dans l'Union européenne de 25% d'ici 2012**
- **Le Conseil européen de mars 2007 a avalisé l'objectif proposé par la Commission de réduire les charges administratives à hauteur de 25% d'ici 2012**
- **Le projet de réduction des charges administratives est lancé en juillet 2007. Il s'étend sur 18 mois. Ses résultats seront passés en revue par le Conseil européen de mars 2009**

La MRCA ne peut réussir qu'en mobilisant un réseau de contributeurs : l'administration, les organisations professionnelles et les entreprises



Des contacts sont déjà établis avec certaines organisations professionnelles et leurs adhérents (MEDEF, CGPME, UNAPL, UPA, CDCF, ACFCI, APCMA...)

La MRCA vise à identifier, mesurer et simplifier les obligations d'information pesant sur les entreprises



- Recensement dans la législation de toutes les obligations d'information prévues et incombant aux entreprises
- Identification dans un 2^{ème} temps des obligations d'information les plus lourdes
- Mesure de la charge administrative pesant sur les entreprises et sur l'Administration (par OI)
- Mise en œuvre des plans de simplification

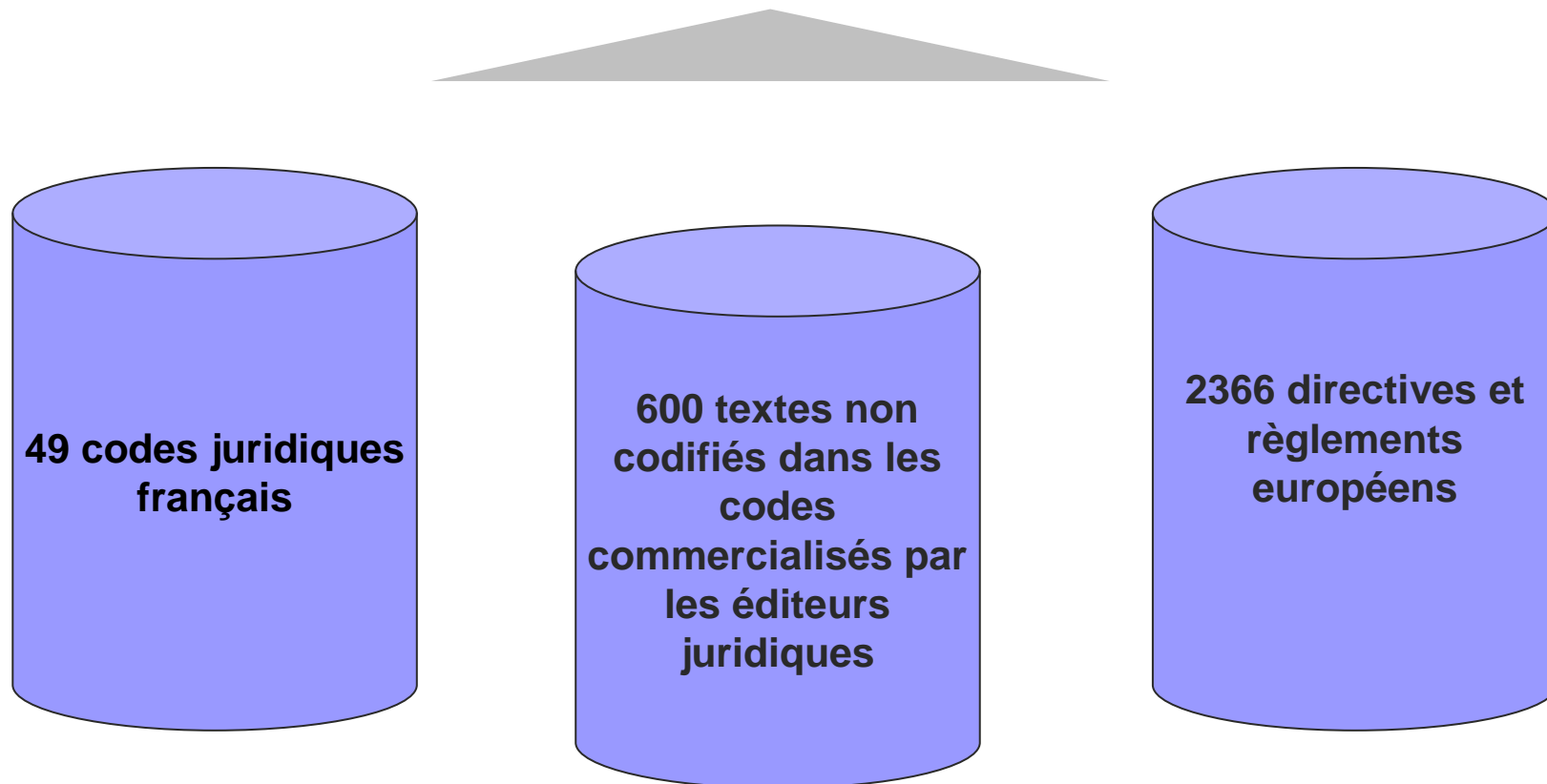
Qu'est-ce qu'une **obligation d'information (OI)** :

« tout devoir par lequel l'entreprise est tenue légalement de procurer ou de préparer une information, puis de la mettre à la disposition, ou bien d'une autorité publique, ou bien d'une tierce partie »

1

En France, l'ensemble de la législation a été analysée

8 836 Ols ont été recensées en analysant un ensemble de sources juridiques



Dans la législation européenne, ce sont les actes législatifs contenant le plus d'obligations d'information qui ont été analysés

Les 13 domaines prioritaires identifiés par la Commission:

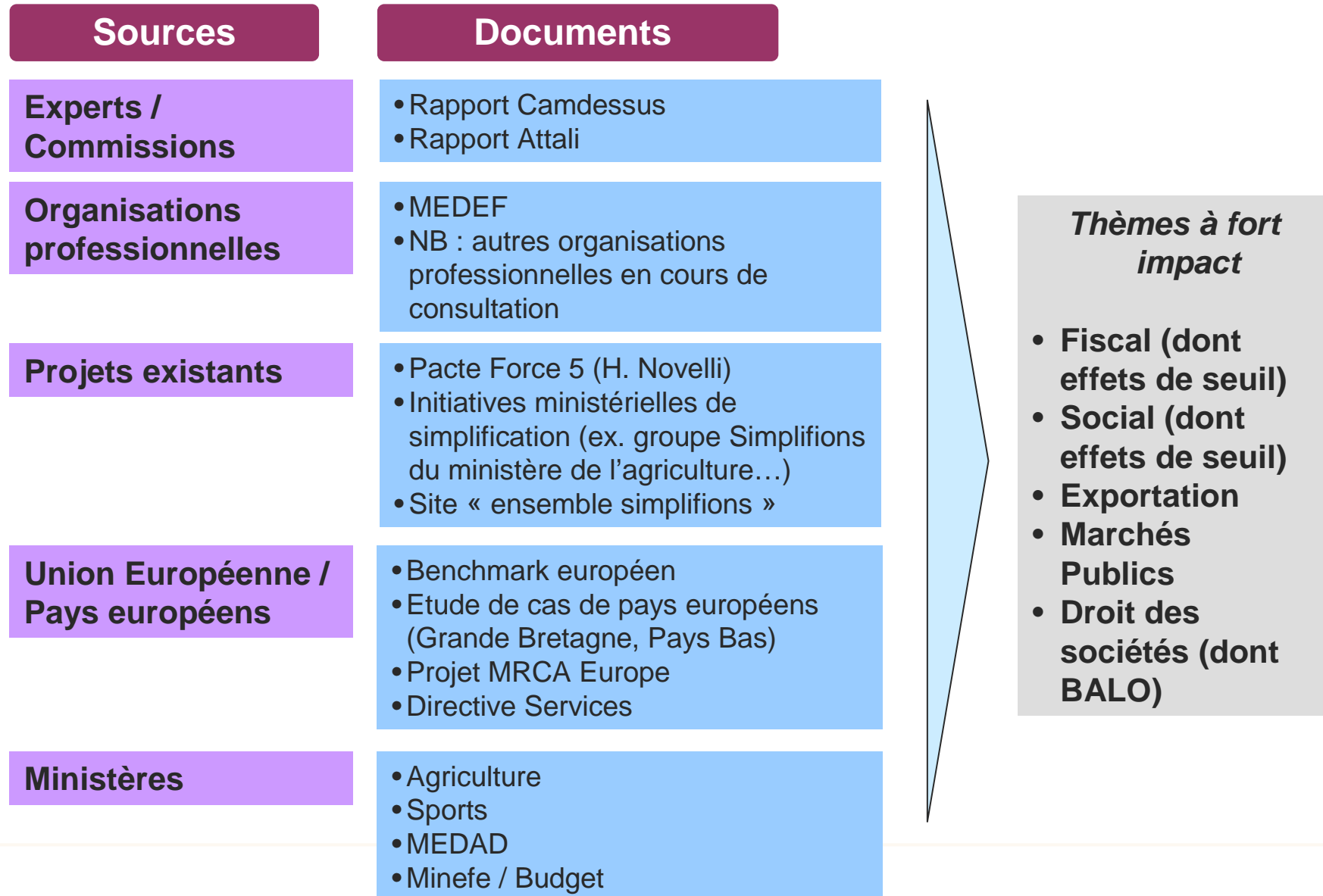
- Agriculture et subventions agricoles
- Comptes annuels / Droit des entreprises
- Conditions de travail / relations de travail
- Droit fiscal / TVA
- Environnement
- Marchés publics
- Pêche
- Politique de cohésion
- Protection de la santé / Législation pharmaceutique
- Sécurité alimentaire
- Services financiers
- Statistiques
- Transport

309 OIs européennes ont été ciblées dans 43 actes législatifs dans les 13 domaines prioritaires

Dans l'ensemble des 27 Etats membres, plus de 6015 OIs de transposition ont été recensées (dont 339 en France)

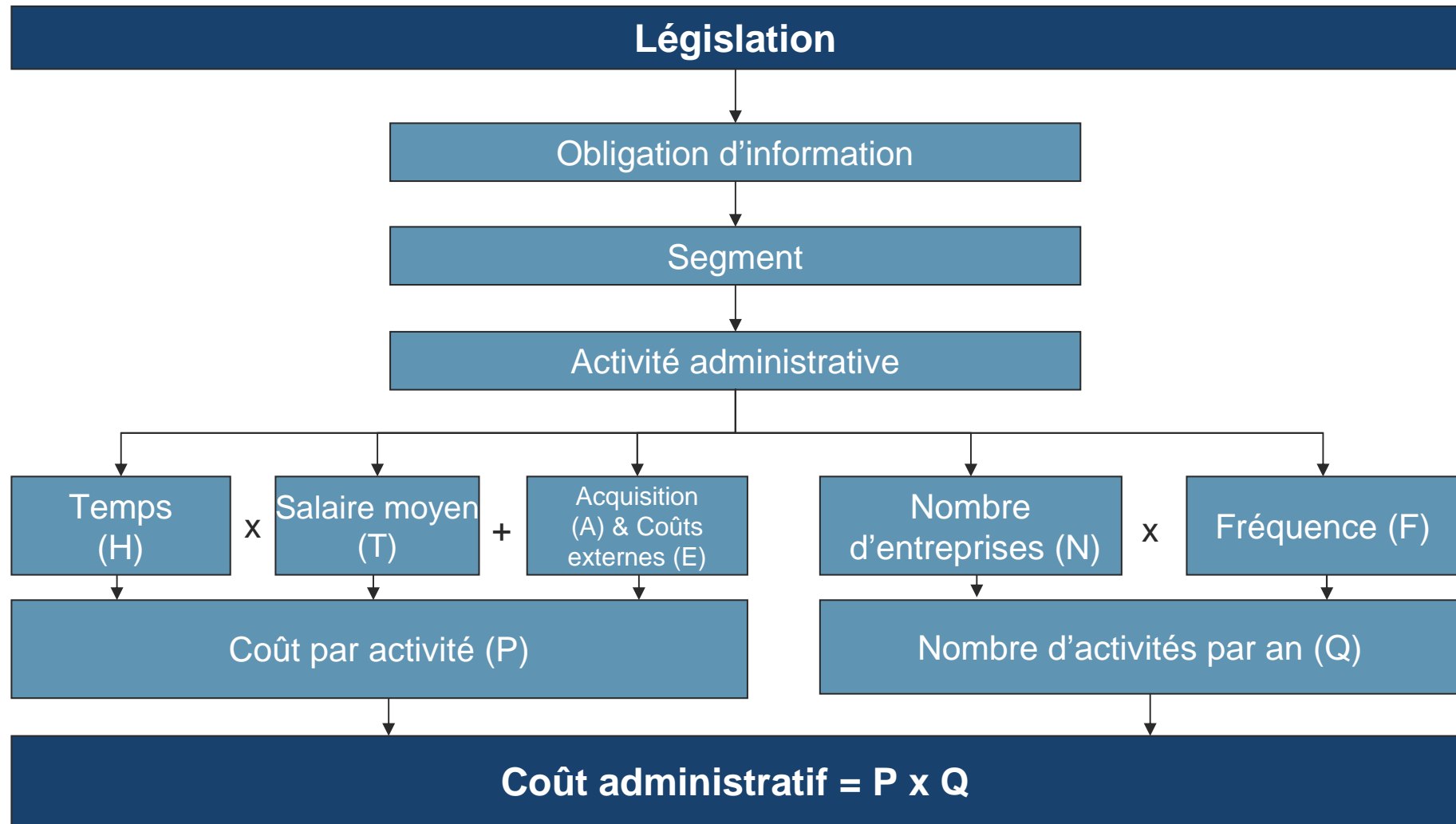
2

La sélection des OI à mesurer s'effectue via la sélection de thèmes à fort impact



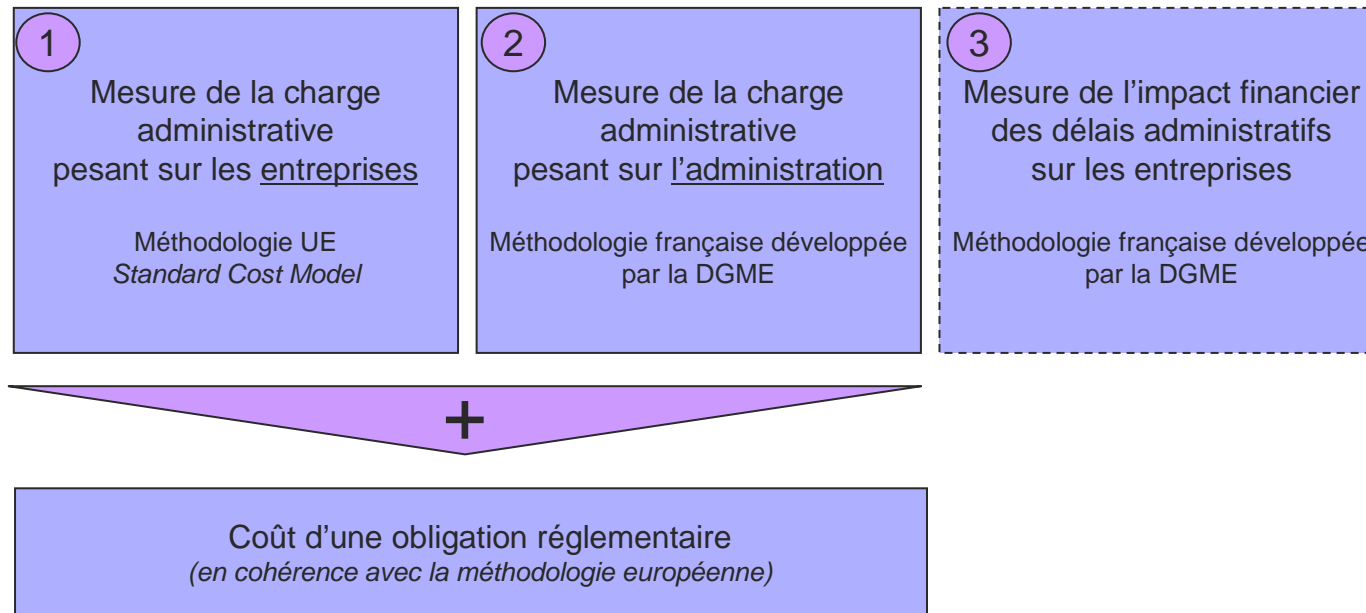
3

Mesure des OIs à l'aide de la méthode européenne des Coûts standard (SCM - Standard cost model)



3

L'approche française vise à mesurer la charge pesant à la fois sur les entreprises et sur l'administration



- 1** • Réalisée de manière systématique
- 2** • Réalisée auprès des services instructeurs (administration centrale/déconcentrée, collectivités, autres acteurs publics) – Permet d'éviter les transferts de charge de l'entreprise vers l'administration
- 3** • Réalisée uniquement dans le cas où la volatilité des délais constatés par les entreprises représente un frein à leur activité économique ; le coût du délai n'est pas intégré au coût global de l'obligation.

Plusieurs leviers permettent de simplifier les procédures et d'en réduire le coût

Périmètre / volumétrie

- Mise en place de seuils
- Suppression de l'obligation
- Caducité
- Chantiers juridiques

Dématérialisation de la procédure usager

- Mise à disposition de formulaires en ligne
- Télé procédures, Télé déclarations

Optimisation délais

- Réduction des délais
- Engagement des services sur des délais « contractualisés »
- Mise en place de décisions tacites
- Chantiers juridiques

Mutualisation des données

- Pré-remplissage des formulaires
- Suppression de la fourniture d'informations déjà connues par les services

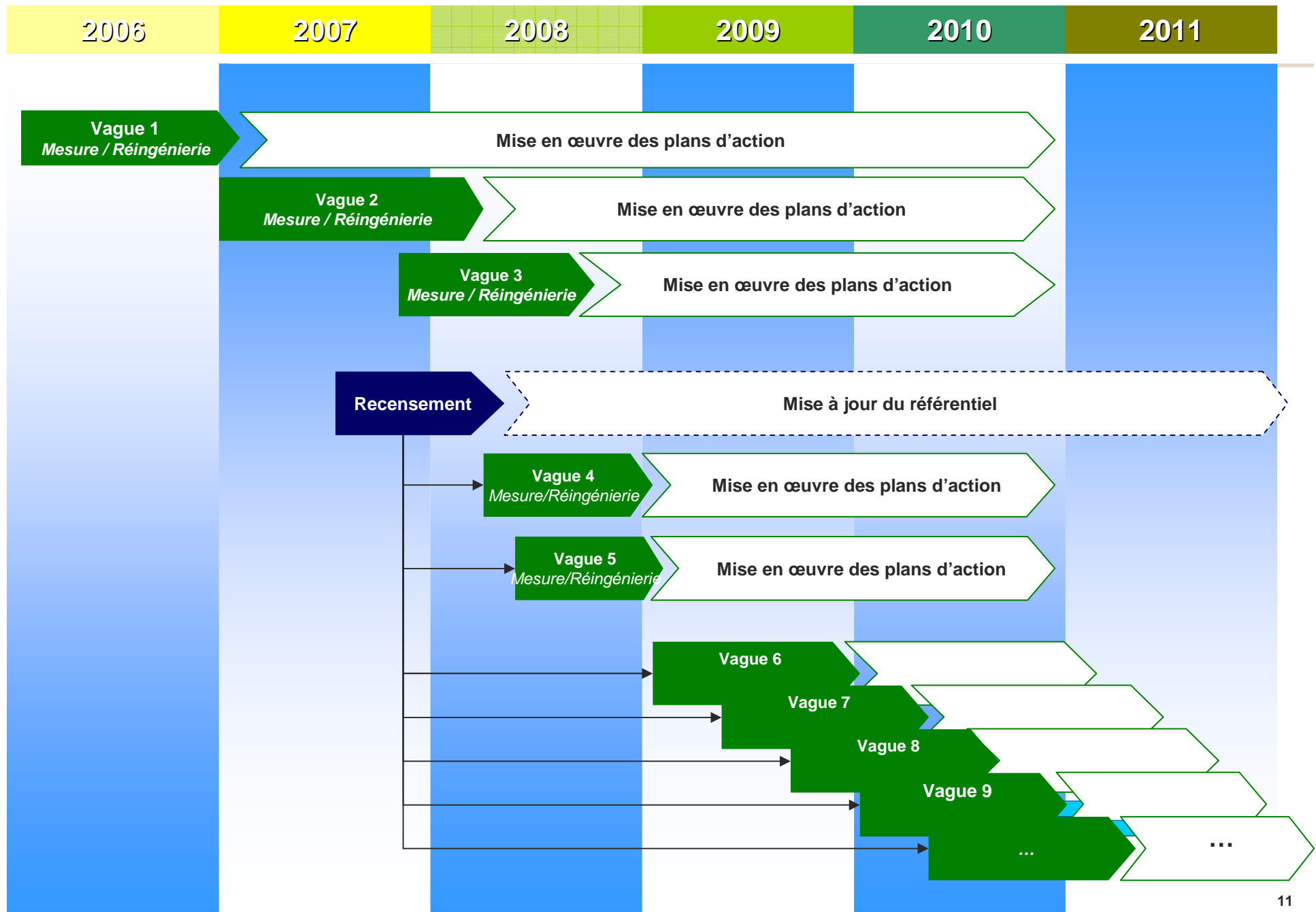
Communication

- Simplification du langage administratif utilisé
- Guide de bonne pratique / d'utilisation
- Communication sur l'existence de la procédure
- Communication vers l'usager de l'état d'avancement de ses demandes

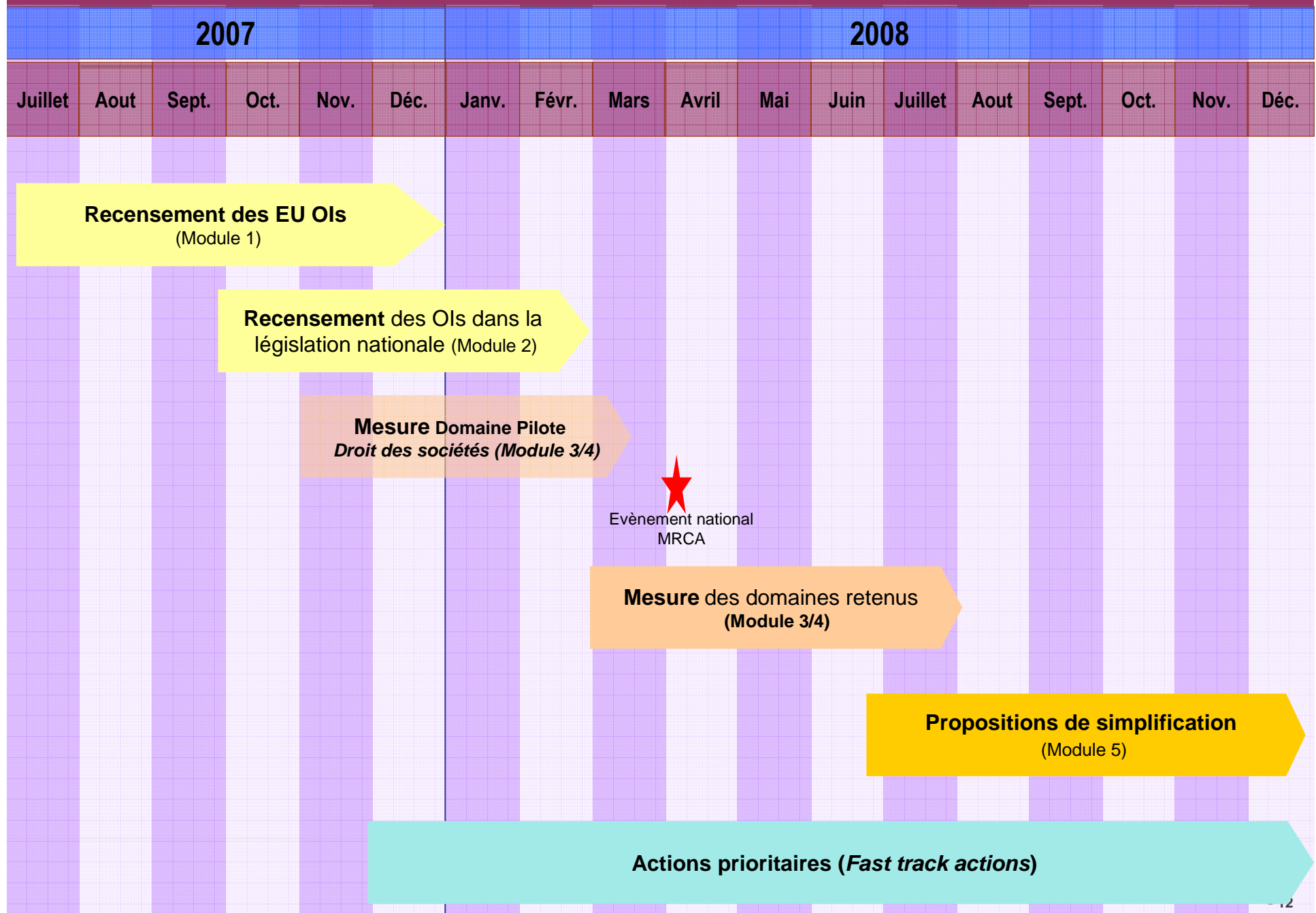
Révision des procédures internes

- Outil d'instruction des dossiers pour les gestionnaires
- Outil de transmission des ordres de paiement
- Gestion électronique des documents / partage des documents dématérialisés
- Infocentre
- Suppression d'un acteur dans l'instruction de la procédure

Mesure et réduction des charges administratives – Projet France



Mesure et réduction des charges administratives - Projet Europe



Les premiers résultats de la simplification des OIs

En France, les deux premiers lots de simplification (246 OI) ont permis d'identifier un potentiel de gains annuels de 590 millions d'euros soit 28% du coût des charges de l'échantillon

	Lot 1	Lot 2	Lot 3
Nombre OI mesurées	30	216	189
Gain estimé (M€)	17 M€	575 M€	400 à 700 M€
% gain	18%	28%	> 25%

Le lot 3 est en cours et les lots 4 et 5 sont lancés

Au niveau de l'Union européenne, dix actions rapides ont été soumises en 2007 et devraient permettre aux entreprises de l'UE d'économiser 1,3 milliard d'euros. La Commission devrait présenter un nombre similaire d'actions rapides en 2008.

	Lot 1	Lot 2
Nombre OI mesurées	10	15 à 20
Gain estimé (M€)	1,7 Md€	En cours

Actions rapides avant la phase de simplification

Vos interlocuteurs

Caroline ROY – Chef du département Qualité et simplification / DGME

- caroline.roy@finances.gouv.fr

Charles-Henri MONTIN - Analyse d'impact & Programme d'Action pour la réduction des charges administratives / DG Entreprises et Industrie / Commission européenne

- charles-henri.montin@ec.europa.eu

Michel FOUILLET - Adjoint au chef de service Qualité et simplification / DGME / 01 53 18 55 36

- michel.fouillet@finances.gouv.fr

Denis BESNAINOU - Chargé de mission / Service Qualité et simplification / DGME / 01 53 18 55 02

- denis.besnainou@finances.gouv.fr
-